

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 605****11 juin 2004****SOMMAIRE**

<b>AGCI, S.à r.l., Ettelbruck. ....</b>	<b>29010</b>	<b>bourg. ....</b>	<b>29031</b>
<b>AGCI, S.à r.l., Ettelbruck. ....</b>	<b>29010</b>	<b>EFI Eurofinance Investments Holding S.A., Luxem-</b>	<b>29021</b>
<b>AGCI, S.à r.l., Ettelbruck. ....</b>	<b>29010</b>	<b>bourg. ....</b>	<b>29021</b>
<b>ALISE S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29009</b>	<b>EFI Eurofinance Investments Holding S.A., Luxem-</b>	<b>29021</b>
<b>Alea Plana, S.à r.l., Wecker. ....</b>	<b>28995</b>	<b>bourg. ....</b>	<b>29021</b>
<b>Alea Plana, S.à r.l., Wecker. ....</b>	<b>28996</b>	<b>EFI Eurofinance Investments Holding S.A., Luxem-</b>	<b>29022</b>
<b>Alpatrans S.A., Mertert. ....</b>	<b>29017</b>	<b>bourg. ....</b>	<b>29022</b>
<b>Alpimo Nord-Sud S.A., Association Luxem-</b>		<b>EFI Eurofinance Investments Holding S.A., Luxem-</b>	<b>29022</b>
<b>bourgeoise de Promotion Immobilière,</b>		<b>bourg. ....</b>	<b>29022</b>
<b>Wiltz. ....</b>	<b>29015</b>	<b>Été 96 S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29033</b>
<b>Alpimo Nord-Sud S.A., Association Luxem-</b>		<b>Européenne de Développement et Conseil S.A.,</b>	
<b>bourgeoise de Promotion Immobilière,</b>		<b>Haller. ....</b>	<b>29009</b>
<b>Wiltz. ....</b>	<b>29017</b>	<b>Fienna S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29029</b>
<b>Alpimo Nord-Sud S.A., Association Luxem-</b>		<b>Flux Europe, S.à r.l., Luxembourg. ....</b>	<b>29023</b>
<b>bourgeoise de Promotion Immobilière,</b>		<b>Frënn vum Schwäizer Weekend, A.s.b.l., Warken</b>	<b>29012</b>
<b>Wiltz. ....</b>	<b>29017</b>	<b>Gold Center, S.à r.l., Luxembourg. ....</b>	<b>29015</b>
<b>API Réalisation, S.à r.l., Pétange. ....</b>	<b>29023</b>	<b>Halbi S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29029</b>
<b>Arnauld de Bussierre International, S.à r.l., Luxem-</b>		<b>Indolux Private Portfolio, Sicav, Luxembourg. ...</b>	<b>29031</b>
<b>bourg. ....</b>	<b>29009</b>	<b>Interassurances Pauly &amp; Lamby S.à r.l. &amp; Co,</b>	
<b>Art-Cade S.A., Pétange. ....</b>	<b>29020</b>	<b>SECS, Luxembourg. ....</b>	<b>28995</b>
<b>Art-Cade S.A., Pétange. ....</b>	<b>29020</b>	<b>Jamal Invest S.A.H., Luxembourg. ....</b>	<b>29032</b>
<b>Automobiles Origer, S.à r.l., Schifflange. ....</b>	<b>29029</b>	<b>Leroy - Merlin &amp; Cie Valaction S.C.A., Luxem-</b>	
<b>AZ Plus Investment Management S.A., Pétange. .</b>	<b>29030</b>	<b>bourg. ....</b>	<b>29008</b>
<b>Bahia El Houda S.A., Esch-sur-Alzette. ....</b>	<b>29009</b>	<b>Locinvest S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29015</b>
<b>Banque Carnegie Luxembourg S.A., Luxembourg.</b>	<b>29022</b>	<b>Lux Technicom, S.à r.l., Berchem. ....</b>	<b>29029</b>
<b>C.S. Constructions, S.à r.l., Remich. ....</b>	<b>29031</b>	<b>Luxgas-Handel, S.à r.l., Uebersyren. ....</b>	<b>29031</b>
<b>Carnegie Fund Management Company S.A., Lu-</b>		<b>Luxoplastic, S.à r.l., Luxembourg. ....</b>	<b>29032</b>
<b>xembourg. ....</b>	<b>29019</b>	<b>Manuel Silva Immobilière, S.à r.l., Luxembourg. .</b>	<b>29032</b>
<b>Céline, S.à r.l., Bascharage. ....</b>	<b>29031</b>	<b>MD2 Marketing Diffusion, S.à r.l., Luxembourg. .</b>	<b>29032</b>
<b>Chambourg S.A., Niedercorn. ....</b>	<b>29031</b>	<b>Montorge, S.à r.l., Bertrange. ....</b>	<b>29032</b>
<b>CL Consulting Luxembourg A.G., Luxembourg. ...</b>	<b>28994</b>	<b>Nittler All Tours S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29033</b>
<b>Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.,</b>		<b>Normalux S.A. Holding, Luxembourg. ....</b>	<b>29040</b>
<b>Luxembourg. ....</b>	<b>29011</b>	<b>Oaxaca, S.à r.l., Luxembourg. ....</b>	<b>29018</b>
<b>Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.,</b>		<b>Oaxaca, S.à r.l., Luxembourg. ....</b>	<b>29019</b>
<b>Luxembourg. ....</b>	<b>29011</b>	<b>orgIT Service, S.à r.l., Niederanven. ....</b>	<b>29033</b>
<b>Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.,</b>		<b>Realstar Healthcare, S.à r.l., Luxembourg. ....</b>	<b>29032</b>
<b>Luxembourg. ....</b>	<b>29011</b>	<b>Roma S.A., Mertert. ....</b>	<b>29037</b>
<b>Durillon S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29021</b>	<b>Salt &amp; Pepper by Jaco S.A., Bourglinster. ....</b>	<b>28994</b>
<b>Durillon S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29021</b>	<b>Sauk Center S.A., Luxembourg. ....</b>	<b>29029</b>
<b>E.V.T. European Vendors Trade S.A., Luxem-</b>		<b>(Les) Sens du Vin, S.à r.l., Redange-sur-Attert. .</b>	<b>29015</b>

(Les) Sens du Vin, S.à r.l., Redange-sur-Attert ...	29015	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29007
Sharpwell Technology, OEM S.A., Mondorf-les-Bains .....	29033	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29008
Société Civile Immobilière Castellani Frères, Esch-sur-Alzette .....	29014	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29008
Taki-Tala, S.à r.l., Luxembourg .....	28994	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29008
Technet Investment Holding S.A., Luxembourg ..	28994	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29008
Tembec Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	28996	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29008
Tembec Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29003	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29008
Térémer, S.à r.l., Ettelbruck .....	29021	Velasquez S.A., Senningerberg .....	29028
Transports Michel Greco S.A., Luxembourg .....	29014	White Line S.A., Luxembourg .....	29038
Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29007		
Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29007		

**CL CONSULTING LUXEMBURG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.750.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(032675.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**TECHNET INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 77.187.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour la société

Signature

(032720.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**SALT & PEPPER BY JACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6161 Bourglinster.  
R. C. Luxembourg B 59.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032494.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**TAKI-TALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.249.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032495.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**INTERASSURANCES PAULY & LAMBY S.à r.l. & CO SECS, Société en commandite simple.**

Siège social: L-1255 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.126.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032457.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**ALEA PLANA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss.

H. R. Luxemburg B 87.260.

Im Jahre zweitausendvier, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Herr Hartmut Martin Kurt Weller, Industriekaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Antonie Hauptstrasse 5, hier vertreten durch Herrn Marc Mayer, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-1150 Luxembourg, 203, route d'Ar-lon,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 19. März 2004;

2) Frau Monika Helene Hoffranzen, Sekretärin, wohnhaft in D-54294 Trier, Antonie Hauptstrasse 5,

hier vertreten durch Herrn Marc Mayer, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 19. März 2004.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALEA PLANA, S.à r.l., mit Sitz in L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch unterzeichneten Notar am 6. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1099 vom 18. Juli 2002 und abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch unterzeichneten Notar am 17. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1586 vom 5. November 2002.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 87.260.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), voll eingezahlt.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Hartmut Martin Kurt Weller, vorbenannt, ein Anteil, .....	1
2) Frau Monika Helene Hoffranzen, vorbenannt, neunundneunzig Anteile, .....	99
Total: einhundert Anteile. ....	100

III.- Alsdann nehmen die Gesellschafter der Gesellschaft, hier vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handeln, folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft umzuändern und daraufhin Artikel 5 der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft ist der Grosshandel mit Tierfutter und Tierzubehör.

Die Gesellschaft hat das Recht sich in luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, in jeder Form zu beteiligen, falls diese Unternehmen die gleichen Zielsetzungen haben, oder eine derartige Beteiligung zur Erreichung oder Ausbreitung der Ziele der Gesellschaft nutzbringend sein kann. Die Gesellschaft ist berechtigt diese Tätigkeit sowohl auf dem Gebiete des Grossherzogtums Luxemburg, als auch im Ausland zu entfalten.

Die Gesellschaft ist weiterhin berechtigt im Inland sowie im Ausland Niederlassungen und Vertretungen zu gründen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.»

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von sechshundert Euro (EUR 600,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleiben die Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Die Gesellschafter, erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Kompargenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Mayer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 14. April 2004.

T. Metzler.

(030053.3/222/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**ALEA PLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 29, Duchscherstrooss.

R. C. Luxembourg B 87.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 14 avril 2004.

T. Metzler.

(030055.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 100.077.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1450418 ONTARIO INC., a company incorporated and organized under the laws of Ontario, with registered office at 70 York Street, Suite 1120, Toronto, Canada, M5J 1S9,

3086694 NOVA SCOTIA COMPANY, a company incorporated and organized under the laws of Nova Scotia, with registered office at 1600-5151 George Street, P.O. Box 247, Halifax, Nova Scotia, B3J 2N9,

here represented by Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy for each of them given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they intend to organise as members or with any person who may become member of this company in the future.

**Title I: Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name**

1.1 There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l., governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the «corporation»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»).

**Art. 2. Object**

2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 3. Duration**

3.1 The corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the single member or the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

**Art. 4. Registered office**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Title II: Capital - Units**

**Art. 5. Capital - Units**

5.1 The corporation's corporate capital is set at sixty thousand euros (EUR 60,000.-) represented by one thousand (1,000) units in registered form with no mention of par value.

5.2 All the units are fully paid up.

**Art. 6. Increase and reduction of Capital**

6.1 The capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the sole member or of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

**Art. 7. Transfer of Units**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters of the capital of the corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The corporation may purchase its own units.

**Art. 8. Form of Units - Members' register**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

**Title III: Administration - Management - Representation**

**Art. 9. Board of Managers**

9.1 The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be members and who will be appointed by a resolution of the sole member or pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum by a resolution of the single member or pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of co-optation in order to replace resigning or deceased board members. They shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 10. Power of the Board of Managers**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 11. Procedure**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so require or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose

from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex, telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by an unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

#### **Art. 12. Representation**

12.1 The corporation shall be bound by the joint signature of all three managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

#### **Art. 13. Liability of the managers**

13.1 In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

### **Title IV: General Meetings of Members**

#### **Art. 14. Powers and voting rights**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 15. Annual General Meeting**

15.1 An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

#### **Art. 16. Accounting year**

16.1 The accounting year of the corporation shall end on the last Saturday of September of each year.

#### **Art. 17. Annual Accounting and Allocation of Profits**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corpo-

ration. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

#### **Title V: Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, to the members in proportion to the units held by each member in the corporation.

##### **Art. 19. General provision**

19.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

##### *Subscription - Payment*

All the units are subscribed as follows:

- 1450418 ONTARIO INC. ....	999 units
- 3086694 NOVA SCOTIA COMPANY. ....	1 unit

The units are paid up by a contribution in cash as hereafter described:

- 1450418 ONTARIO INC. for .....	59,940.- EUR
- 3086694 NOVA SCOTIA COMPANY for .....	60.- EUR

##### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Transitory provisions*

By way of derogation to article 16 of these articles of association, the corporation's current accounting year is to run from the date of this deed to the last Saturday of September of the year two thousand and four.

##### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

For the purpose of registration, the corporate capital is evaluated at EUR 60,000.-.

##### *Resolution of the Members*

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. The number of managers is fixed at 3 members.
3. The following persons are appointed managers:
  - a) Mr Claude Imbeau, Vice-président, conseiller juridique principal et secrétaire TEMBEC INC., born on September 1st 1961 in Ottawa, Canada, residing at Bureau 1050, 800, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec H3B 1X9, Canada
  - b) Mr Charles Ossola, avocat à la Cour, born on November 22, 1963 in Nancy, France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
  - c) Mr Johan Dejans, employee, born on November 17, 1966, residing at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in relation to the approval of the accounts for the accounting year two thousand and four.

##### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1450418 ONTARIO INC., une société existant sous le droit de l'Ontario, avec siège social au 70 York Street, Suite 1120, Toronto, Canada, M5J 1S9,

3086694 NOVA SCOTIA COMPANY, une société existant sous le droit de la Nouvelle Ecosse (Canada), avec siège social au 1600-5151 George Street, P.O. Box 247, Halifax, Nova Scotia, B3J 2N9.,

ici représentées par Monsieur Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ces procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant de chaque comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer en tant qu'associés ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

## **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée, sous la dénomination TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l., qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité (ci-après «la société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»).

### **Art. 2. Objet**

2.1 La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise Luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificat de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tous autres types de dettes et/ou de titre de participation dans le capital d'une société. La société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute autre société. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets et licences ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

### **Art. 3. Durée**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social, restera luxembourgeoise.

## **Titre II: Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social - Parts sociales**

5.1 Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.



**Art. 6. Augmentation et réduction du Capital**

6.1 Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 7. Transfert de parts sociales**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associé le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la société ou aux tiers que suite à la notification à la société ou l'acceptation par la société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

**Titre III: Administration - Gérance - Représentation****Art. 9. Conseil de gérance**

9.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérant, qui ne doivent pas être des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par résolution de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance**

10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réserve pas expressément à la décision des associés, reviennent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocables ad nutum.

**Art. 11. Procédure**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la société le requerra ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins 24 heures avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, dans ce cas, l'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par courriel de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par courriel un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par courriel.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si tous ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises par des votes à l'unanimité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation**

12.1 La société est engagée par la signature conjointe des trois gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants**

13.1 Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution correcte de leur mandat.

**Titre IV: Assemblée Générale des associés****Art. 14. Pouvoirs et droits de vote**

14.1 Toute assemblée d'associés de la société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la société.

14.2 Sauf exception légale les décisions des assemblées des associés valablement convoqués seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale, dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la société en proportion directe en relation avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle**

15.1 Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale**

16.1 L'année sociale se terminera le dernier samedi du mois de septembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la société pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la société ne sont pas menacés.

**Titre V: Dissolution et Liquidation****Art. 18. Dissolution et Liquidation**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régis par la loi du quinze août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

- 1450418 ONTARIO INC. ....	999 parts sociales
- 3086694 NOVA SCOTIA COMPANY .....	1 part sociale

Les parts sociales décrites ci-dessus sont entièrement libérées par apport en espèces tel que suit:

- 1450418 ONTARIO INC. ....	59.940,- EUR
- 3086694 NOVA SCOTIA COMPANY.....	60,- EUR

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

*Résolutions transitoires*

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts le premier exercice social commencera à compter de la date du présent acte pour se terminer le dernier samedi du mois de septembre deux mille quatre.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.  
Le capital social de la société est évalué au fin d'enregistrement à EUR 60.000,-.

*Résolutions des associés*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 3) Sont nommés gérants de la société avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts
  - a) Monsieur Claude Imbeau, Vice-président, conseiller juridique principal et secrétaire TEMBEC INC., né le 1<sup>er</sup> septembre 1961 à Ottawa, Canada, demeurant Bureau 1050, 800, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec H3B 1X9, Canada
  - b) Monsieur Charles Ossola, Avocat à la Cour, né le 22 novembre 1963 à Nancy, France, demeurant 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
  - c) Monsieur Johan Dejans, Employé Privé, né le 17 novembre 1966 à demeurant 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes relatifs à l'exercice social deux mille quatre.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Réveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 59, case 3. – Reçu 600 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(030122.3/211/453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 100.077.

In the year two thousand and four, on the fifth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the unitholders of TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, hereafter, referred to as «the Company», incorporated by a deed enacted on March 19, 2004, by the above-mentioned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Claude Imbeau, residing at Montréal, Canada.

The chairman appoints as secretary Mr Emmanuel Réveillaud, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Réginald Bastien, residing at Montréal, Canada.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by duly authorized representatives of the unitholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the unitholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 60,000.- (sixty thousand euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 162,386,460.- (one hundred sixty-two million three hundred eighty-six thousand four hundred sixty euros) so as to bring it from its present amount of EUR 60,000.- (sixty thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) units with no mention of par value, to the amount of EUR 162,446,460.- (one hundred sixty-two million four hundred forty-six thousand four hundred sixty euros) represented by the existing units and by the issue of 2,706,441 (two million seven hundred six thousand four hundred forty-one) new units with no mention of par value, each having the same rights and obligations than the existing units, subject to payment of an amount of EUR 16,244,675.- (sixteen million two hundred forty-four thousand six hundred seventy-five euros) to the legal reserve.

2.- Subscription and payment of all the additional units by 1450418 ONTARIO INC., by contribution in kind of 500 (five hundred) shares representing 100% of TEMBEC INTERNATIONAL B.V.

3.- Amendment of article 5.1 of the articles of Incorporation in order to reflect the planned increase of the corporate capital.

4.- Other business.

The meeting of the unitholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The unitholders' meeting decides to increase the issued corporate capital by an amount of EUR 162,386,460.- (one hundred sixty-two million three hundred eighty-six thousand four hundred sixty euros), so as to bring it from its present amount of EUR 60,000.- (sixty thousand euros) to EUR 162,446,460.- (one hundred sixty-two million four hundred forty-six thousand four hundred sixty euros), by the issue of 2,706,441 (two million seven hundred six thousand four hundred forty-one) new units with no mention of par value, having the same rights and obligations than the existing units, to be subscribed on payment of an amount of EUR 16,244,675.- (sixteen million two hundred forty-four thousand six hundred seventy-five euros) to the legal reserve the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 500 (five hundred) shares of TEMBEC INTERNATIONAL B.V., a company having its registered office in a European Union partner state.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened Mr Réginald Bastien, acting in his capacity as Director, President and Secretary of 1450418 ONTARIO Inc. a company incorporated under the laws of Ontario, with registered office at 70 York Street, Suite 1120, Toronto, (Ontario), Canada, M5J 1S9;

who declared to subscribe the 2,706,441 (two million seven hundred six thousand four hundred forty-one) additional units and to pay them up as well as the amount of EUR 16,244,675.- (sixteen million two hundred forty-four thousand six hundred seventy-five euros) for the legal reserve by the contribution in kind hereafter described:

*Description of the contribution*

The contribution in kind consisting in:

the full and complete ownership of 500 (five hundred) shares with a par value of NLG 100.- each, representing 100% of the share capital of TEMBEC INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Teleport-boulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, The Netherlands, this contribution being evaluated by the board of managers of the Company at the amount of EUR 178,631,135.- (one hundred seventy-eight million six hundred thirty-one thousand one hundred thirty-five euros).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned company, a copy of the share register and a valuation report issued by 1450418 ONTARIO Inc. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

*Effective implementation of the contribution*

The appearing person declares in the name and on behalf of 1450418 ONTARIO Inc., the contributor, that:

- 1450418 ONTARIO Inc. is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfer of such shares is effective today without qualification and the Contribution Agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Canada and the Netherlands, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.
- The TEMBEC INTERNATIONAL B.V. share's capital consists currently of 500 (five hundred) shares, all of them currently owned by 1450418 ONTARIO Inc., prenamed.

*Board of Manager's intervention*

Thereupon intervenes Mr Charles Ossola, manager of the Company, presenting the minutes of the board of managers of the same having approved the valuation.

In consideration for this contribution, the Company will issue 2,706,441 (two million seven hundred six thousand four hundred forty-one) new units with no mention of a par, together with a legal reserve of EUR 16,244,675.- (sixteen million two hundred forty-four thousand six hundred seventy-five euros).

Thereupon, the unitholders' meeting resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 2,706,441 (two million seven hundred six thousand four hundred forty-one) new fully paid-up units to 1450418 ONTARIO Inc.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the unitholders' meeting decides to amend the article 5.1 of the Articles of Incorporation as follows:

«5.1 The Corporation's corporate capital is set at one hundred sixty-two million four hundred forty-six thousand four hundred sixty euros (EUR 162,446,460.-), represented by 2,707,441 (two million seven hundred seven thousand four hundred forty-one) units in registered form, with no mention of par value.»

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns an increase of the share capital consisting of at least 65% (in this case 100%) of all outstanding shares of TEMBEC INTERNATIONAL B.V., a company having its registered office in an European Union State (Netherlands), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 7,000.-.

*Retainer*

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 6.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire dés associés de la société à responsabilité limitée TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l, ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu le 19 mars 2004 par le prédit notaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Imbeau, résidant à Montréal, Canada.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Réveillaud, résidant à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Réginald Bastien, résidant à Montréal, Canada.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires dûment autorisés des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attaché au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 60.000.- (soixante mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 162.386.460,- (cent soixante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 60.000,- (soixante mille euros) à EUR 162.446.460,- (cent soixante-deux millions quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 2.706.441 (deux millions sept cent six mille quatre cent quarante et une) parts nouvelles sans mention de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes moyennant paiement d'un montant de EUR 16.244.675,- (seize millions deux cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze euros) à la réserve légale.

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par 1450418 ONTARIO INC., par apport en nature de 500 (cinq cent) actions représentant 100% de TEMBEC INTERNATIONAL B.V.

4.- Modification de l'article 5.1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social prévue.

5.- Divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 162.386.460,- (cent soixante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 60.000,- (soixante mille euros) à EUR 162.446.460,- (cent soixante-deux millions quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 2.706.441 (deux millions sept cent six mille quatre cent quarante et une) parts nouvelles sans mention de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes moyennant paiement d'un montant de EUR 16.244.675,- (seize millions deux cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze euros) à la réserve légale, le tout devant être entièrement payé par un apport en nature consistant en 500 (cinq cent) actions de TEMBEC INTERNATIONAL B.V., une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Réginald Bastien, en sa qualité d'administrateur, Président et Secrétaire de 1450418 ONTARIO Inc., une société constituée conformément à la loi d'Ontario, avec siège social à 70 York Street, Suite 1120, Toronto, Canada M5J 1S9;

qui a déclaré souscrire les 2.706.441 (deux millions sept cent six mille quatre cent quarante et une) parts nouvelles et les libérer ainsi que le montant de EUR 16.244.675,- (seize millions deux cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze euros) pour la réserve légale par l'apport en nature ci-après décrit:

*Description de la contribution*

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de 500 (cinq cent) actions d'une valeur nominale de NLG 100,- chacune, représentant 100% du capital social de TEMBEC INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Teleport-boulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas, cet apport étant évalué par le conseil de gérance de la Société au montant de EUR 178.631.135,- (cent soixante-dix-huit millions six trente et un mille cent trente-cinq euros).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, une copie du registre des actionnaires et un rapport d'évaluation émis par 1450418 ONTARIO Inc., attestant du nombre actuel d'actions, de leur appartenance et de leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

*Réalisation effective de l'apport*

Le comparant déclare au nom et pour le compte de 1450418 ONTARIO Inc., l'apporteur que:

- 1450418 ONTARIO Inc. est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et la convention de cession a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Canada et aux Pays-Bas, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le capital social souscrit de TEMBEC INTERNATIONAL B.V. se compose actuellement de 500 (cinq cents) actions ordinaires, appartenant toutes actuellement à 1450418 ONTARIO Inc., prédésignée.

*Intervention du conseil de gérance*

Est alors intervenu Charles Ossola, gérant de la Société, en présentant les minutes du conseil de gérance ayant approuvé l'évaluation en question.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 2.706.441 (deux millions sept cent six mille quatre cent quarante et une) parts nouvelles, sans mention de valeur nominale ensemble avec une réserve légale de EUR 16.244.675,- (seize millions deux cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze euros).

L'assemblée des associés décide alors d'accepter ladite souscription et libération et d'émettre et allouer 2.977.185 (deux millions neuf cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-cinq) parts nouvelles à 1450418 ONTARIO Inc.

*Seconde résolution*

En conséquence aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

«5.1.- Le capital social est fixé à EUR 162.446.460,- (cent soixante-deux millions quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante euros) représenté par 2.707.441 (deux millions sept cent sept mille quatre cent quarante et une) parts nominatives sans mention de valeur nominale.»

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par TEMBEC INTERNATIONAL B.V., une société ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Pays-Bas), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 7.000,-.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance à 18.45 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: C. Imbeau, E. Réveillaud, R. Bastien, C. Ossola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(030123.3/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 56.120.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030112.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 56.120.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030110.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 56.120.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030108.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 56.120.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030106.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 56.120.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030103.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 56.120.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030101.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 56.120.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030099.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**LEROY - MERLIN & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 64.283.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 530 du 21 juillet 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 522 du 8 juillet 1999, en date du 18 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 874 du 20 novembre 1999 et en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1426 du 2 octobre 2002, modifiée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1176 du 10 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour *LEROY - MERLIN & CIE VALACTION S.E.C.P.A.*

*INTERFIDUCIAIRE S.A.*

Signature

(032112.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

---



**ARNAULD DE BUSSIERRE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 87.211.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

(030189.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**ALISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.  
R. C. Luxembourg B 89.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour ALISE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031780.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

---

**EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 75.756.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 26 mars 2004*

Le Conseil d'Administration constate la libération supplémentaire du capital, à concurrence de 5.000,- EUR, par versement au compte bancaire de la société le 26 mars 2004, de sorte que le capital est désormais libéré à concurrence de 20.493,35 EUR.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031966.3/1091/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

---

**BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 75.399.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2004*

L'an deux mille quatre, le douze mars à 15.00 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur Stéphane Komodzinski en sa qualité d'administrateur, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée Monsieur Youcef Derguiani. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaouda Redjem.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Acceptation de la démission de Monsieur Hemono Frédéric, Monsieur Komodzinski Stéphane et Monsieur Derguiani Youcef de leurs fonctions d'administrateur.

- Nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Gaouda Redjem, né le 21 décembre 1969 et demeurant au 1, place du Souvenir Français, F-57000 Metz.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gaouda Karim, né le 15 septembre 1980 et demeurant au 49, rue Général De Gaulle, F-54240 Joeuf.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gaouda Madjid, né le 4 mai 1972 et demeurant au 4, rue Chanoines, F-55300 Saint-Miele.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

- Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter les démissions de Monsieur Hemono Frédéric, Monsieur Komodzinski Stéphane et Monsieur Derguiani Youcef de leurs fonctions d'administrateur.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Gaouda Redjem.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gaouda Karim.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gaouda Madjid.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au scrutateur de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales.

Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

S. Komodzinski / Y. Derguiani / R. Gaouda

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06355. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031782.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

---

**AGCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R. C. Diekirch B 4.327.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2004, réf. DSO-AO00284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 avril 2004.

Signature.

(901496.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

---

**AGCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R. C. Diekirch B 4.327.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2004, réf. DSO-AO00283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 avril 2004.

Signature.

(901497.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

---

**AGCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R. C. Diekirch B 4.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2004, réf. DSO-AO00282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 avril 2004.

Signature.

(901498.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

---

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 6.307.

*Composition du Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2004*

*Comité de Direction:*

Marc Hoffmann    Président du Comité de Direction de DEXIA BIL

*Membres:*

Thierry Delroisse                                    Membre du Comité de Direction  
Hugo Lasat    Membre du Comité de Direction  
Philippe Jouard                                    Membre du Comité de Direction  
Michel Malpas                                      Membre du Comité de Direction  
François Moes                                      Membre du Comité de Direction  
Frank Wagener                                     Membre du Comité de Direction

*Conseillers:*

Pierre Malevez                                    Conseiller du Comité de Direction  
Claude Schon                                      Conseiller du Comité de Direction

*Inspecteur général:*

Pia Haas    Directeur

Luxembourg, le 19 avril 2004

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / M. Revelant

*Attaché de direction / Conseiller principal*

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03101. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(032095.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 6.307.

*Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004*

L'Assemblée générale ordinaire de la banque qui s'est tenue le 30 mars 2004 a ratifié les nominations de Madame Simone Retter et de Monsieur Philippe Bourguignon comme nouveaux administrateurs de DEXIA BIL, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Leurs mandats viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale du mois de mars 2009.

La même Assemblée a par ailleurs été informée que les mandats d'administrateurs représentant le personnel de Madame Elena Lemal-Baldacchino et de Monsieur Marc Flohr seront achevés par Madame Marie-Paule Chrisnach-Lippert et Monsieur Serge Schimoff.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

DEXIA BANQUE INTERNATIONAL A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / M. Revelant

*Attaché de Direction / Conseiller Principal*

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03096. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): D. Hartmann.*

(032093.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 6.307.

*Composition du Conseil d'Administration au 31 mars 2004*

*Conseil d'Administration:*

François Narmon                                    Président  
    Président du Conseil d'Administration de DEXIA  
Pierre Richard                                      Vice-Président  
    Président du Comité de direction DEXIA

*Membres:*

Marc Hoffmann                                    Président du Comité de direction de DEXIA BIL

Philippe Bourguignon	Administrateur-Délégué, Ell
Marie-Paule Chrisnach-Lippert	Administrateur-Délégué du World Economic Forum, Genève
Martine Decamps	Membre de la Délégation du personnel
Jean Duschène	Vice-présidente du Comité de direction de DEXIA BANQUE, Bruxelles
Fernand Fischer	Président de la Délégation du personnel, Dudelange
Luc Onclin	Membre de la Délégation du personnel, Bertrange
Simone Retter	Docteur en droit, Bruxelles
Jacques Rogge	Avocat et Partner chez ARENDT & MEDERNACH, Luxembourg
Serge Schimoff	Président du Comité International Olympique, Lausanne
Gaston Schwertzer	Vice-Président de la Délégation du personnel
René Steichen	Docteur en droit, Medingen
Rembert von Lowis	Président du Conseil d'Administration de la SES GLOBAL, Diekirch
Donny Wagner	Membre du Comité de Direction de DEXIA, Paris
	Membre de la Délégation du personnel, Aspelt

*Réviseur d'entreprises:*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 19 avril 2004.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / M. Revelant

*Attaché de direction / Conseiller principal*

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032096.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**FRÈNN VUM SCHWÄIZER WEEKEND, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-9090 Warken, 18, rue de Welscheid.

H. R. Diekirch F 492.

—  
STATUTEN

**1. Name und Sitz**

**Art. 1.** Der Verein trägt die offizielle Bezeichnung FRÈNN VUM SCHWÄIZER WEEKEND, A.s.b.l. und ist ein Verein ohne gewinnbringenden Zweck.

**Art. 2.** Der Sitz des Vereins befindet sich im Café Kaell, 18, rue de Welscheid, L-9090 in Warken (Gemeinde Ettelbrück).

**2. Zweck**

**Art. 3.** Der Verein FRÈNN VUM SCHWÄIZER WEEKEND dient:

1. Der Erhaltung und Förderung der in den letzten Jahren entstandenen Kontakte zu Schweizer Folklore- und Musikgruppen.

2. Der Organisation des jährlichen «Schwäizer Weekends» in enger Zusammenarbeit mit den lokalen Interessengemeinschaften.

**Art. 4.** Der Verein ist politisch, philosophisch und religiös neutral.

**Art. 5.** Der Verein besteht auf unbestimmte Dauer.

**3. Mitgliedschaft**

**Art. 6.** Als Mitglieder des Vereins können Personen, unabhängig ihrer Nationalität, aufgenommen werden. Mitgliedschaftsbewerber müssen ihren Antrag an den Vorstand richten. Der Vereinsvorstand kann die Aufnahme von Mitgliedern ohne Angabe von Gründen ablehnen.

**Art. 7.** Ein möglicher Mitgliedsbeitrag darf die Summe von 50,- Euro nicht übersteigen.

**Art. 8.** Der Verein muss aus mindestens drei Mitgliedern bestehen.

**Art. 9.** Mit dem Eintritt in den Verein verpflichten sich die Mitglieder, die Statuten zu respektieren, den Verein finanziell und ehrenamtlich zu unterstützen und ihm nicht zu schaden.

**Art. 10.** Die Mitgliedschaft erlischt durch Tod, Austritt oder Ausschluss.

**Art. 11.** Der Austritt aus dem Verein muss durch schriftliche Erklärung an den Vorstand am Ende eines Kalenderjahres erfolgen.

**Art. 12.** Mitglieder, welche das gute Einvernehmen im Verein trotz Aussprache mit dem Vorstand weiterhin stören oder ihren Verpflichtungen gegenüber dem Verein nicht nachkommen oder die Statuten nicht einhalten, bzw. dagegen verstoßen, können durch Vorstandsbeschluss ausgeschlossen werden. In diesem Falle müssen 2/3 der Mitglieder in der Generalversammlung zustimmen.

**Art. 13.** Der Ausschluss ist dem Betroffenen mit eingeschriebenem Brief mitzuteilen.

## 4. Organisation

**Art. 14.** Die Organe des Vereins sind:

1. die Generalversammlung (GV);
2. der Vorstand.

### 4.1. Die Generalversammlung

**Art. 15.** Die Generalversammlung bildet das oberste Organ des Vereins. Sie wählt die anderen Organe und hat die Aufsicht über deren Tätigkeit. Sie muss mindestens einmal im Jahr durchgeführt werden. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Die Einberufung einer ordentlichen oder außerordentlichen Generalversammlung erfolgt durch den Vereinsvorstand mittels schriftlicher Einladung an die Mitglieder 14 Tage vor dem festgelegten Stichdatum. Die Verhandlungsgegenstände der GV sind in der Einladung bekanntzugeben. Anträge von Mitgliedern sind, um gültig zu sein, dem Sekretär 8 Tage vor der Generalversammlung schriftlich einzureichen.

Der Präsident leitet die GV - im Falle seiner Abwesenheit sein designierter Stellvertreter. Über die Generalversammlung ist ein Protokoll zu führen.

**Art. 17.** Jede statutengemäß einberufene Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist.

**Art. 18.** Die Zustimmung der GV wird bei folgenden Punkten benötigt:

- Statutenveränderung,
- Jahresaktivitäten,
- Nominierung und Absetzung der Administratoren,
- Vorstand,
- Kassenrevisoren,
- Budgets und Konten,
- Auflösung des Vereins.

**Art. 19.** Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Stimmenmehrheit. Die Abstimmungen und Wahlen an der GV erfolgen offen, sofern die Versammlung nicht selbst beschließt, diese geheim durchzuführen.

### 4.2. Der Vorstand

**Art. 20.** Der Vorstand setzt sich zusammen aus mindestens sieben und maximal 15 Mitgliedern, deren Mehrheit in Ettelbrück wohnhaft sein muss. Er sucht unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten, maximal zwei Vizepräsidenten, einen Sekretär, einen Kassierer und mehrere Vorstandsmitglieder aus. Vorstandswahlen in der GV sind alle zwei Jahre. Die Kooptation ist möglich. Ein Mandat dauert vier Jahre und kann mehrmals erneuert werden.

Dem Vorstand obliegen folgende Aufgaben:

- die laufenden Vereinsgeschäfte,
- die Leitung und Überwachung der gesamten Vereinstätigkeit,
- die Erstellung des Jahresberichtes,
- die Vertretung des Vereins nach außen,
- die Kontrolle des Kassenabschlusses.

Der Präsident übernimmt die Leitung und Überwachung der vorzunehmenden Veranstaltungen.

Der älteste Vizepräsident vertritt den Präsidenten im Verhinderungsfalle. Er kann zugleich auch einen der übrigen Vorstandsämter bekleiden.

Der Kassierer ist verantwortlich für die Buchführung und regelt die finanziellen Verpflichtungen des Vereins. Der Sekretär führt Protokoll und kümmert sich um die Korrespondenz, sowie um die Erstellung des Mitgliederverzeichnisses.

Dem Vorstandsmitglied kann die Vertretung anderer Vorstandsmitglieder oder die Erledigung von Spezialaufgaben übertragen werden.

**Art. 21.** Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn die Sitzung ordnungsgemäß vom Präsidenten oder seinem designierten Stellvertreter einberufen wurde und wenn die Mehrheit seiner Mitglieder an der jeweiligen Sitzung teilnimmt. Dem Präsidenten steht bei Stimmgleichheit der Stichentscheid zu.

Die Unterschrift des Präsidenten und eines Vorstandsmitglieds, oder die Unterschrift von drei Vorstandsmitgliedern, ist für den Verein rechtsbindend gegenüber Dritten.

### 4.3. Kassenrevisoren

**Art. 22.** Die Generalversammlung wählt zwei Kassenrevisoren. Die Amtsdauer beträgt ein Jahr. Die Mandate sind erneuerbar. Die Kassenrevisoren prüfen die Jahresrechnung und erstatten der GV Bericht.

## 5. Entschädigungen

**Art. 23.** Alle Ämter des Vereins sind Ehrenämter.

## 6. Finanzen

**Art. 24.** Die finanziellen Quellen des Vereins sind:

- die Überschüsse aus Veranstaltungen und Aktionen,
- freiwillige Beiträge, Spenden und Schenkungen,
- Fördermittel,
- Mitgliedsbeiträge.

### 7. Reserven

**Art. 25.** Als Reserve soll der Kassenstand so gehalten werden, dass das Budget einer folgenden Veranstaltung abgesichert ist.

### 8. Auflösung des Vereins

**Art. 26.** Die Auflösung des Vereins kann nur eine zu diesem Zweck, unter Angabe des Verhandlungsgegenstandes, einberufene, außerordentliche Generalversammlung beschließen. Der rechtsgültige Auflösungsbeschluss unterliegt der Zustimmung von mindestens zwei Drittel der Mitglieder. Ist ein Vereinsvermögen vorhanden, fließt dieses dem Sozialamt der Gemeinde Ettelbrück zu.

### 9. Schlussbestimmung

**Art. 27.** Bei hier fehlenden Bestimmungen ist das modifizierte Gesetz vom 21. April 1928 rechtsverbindlich.

Der Vorstand der FRËNN VUM SCHWÄIZER WEEKEND, A.s.b.l.:

Die folgenden sieben Vorstandsmitglieder besitzen alle die luxemburgische Staatsangehörigkeit und sind identisch mit den sieben Gründungsmitgliedern. Die Postenverteilung erfolgte während der Gründungsversammlung.

Name, Vorname, Beruf, Adresse, Funktion innerhalb des Vorstandes.

- Schaul, Nic, Landwirt, Duerfstrooss 24, L-9165 Merscheid, Präsident
- Nicolay, Pascal, Dipl.-Bibliothekar, 45, rue Dr. Klein, L-9054 Ettelbrück, Vize-Präsident
- Grethen, Rom, Elektriker, Duerfstrooss 8, L-9165 Merscheid, Sekretär
- Robert, Gerard, Landwirt, um Bechel 12, L-9165 Merscheid, Kassierer
- Huberty, Camille, Rentner, cité des Vergers 10, L-9086 Ettelbrück, Vorstandsmitglied
- Pitz, Jacques, Geschäftsmann, 3, rue de Bastogne, L-9010 Ettelbrück, Vorstandsmitglied
- Karier, Laure, Geschäftsfrau, 3, rue Prince Henri, L-9047 Ettelbrück, Vorstandsmitglied

Diese Statuten sind in der Gründungsversammlung vom Palmsonntag, dem 4. April 2004 in Warken (Gemeinde Ettelbrück) angenommen worden und treten ab sofort in Kraft.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. DSO-AP00096. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(901573.3/000/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 avril 2004.

### **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASTELLANI FRERES, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

#### *Décisions collectives des associés en date du 26 mars 2004*

Les associés représentant l'intégralité du capital social de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASTELLANI FRERES, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg, se sont réunis au siège social afin de délibérer sur les points ci-après et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Les associés acceptent la démission de Monsieur Liberio Castellani de son poste de gérant et lui accordent décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- 2) Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, est nommé gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.
- 3) La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, Monsieur Norbert Meisch.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2004.

L. Castellani / M.-T. Frondizi-Castellani

1.350 parts sociales / 450 parts sociales

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032169.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

### **TRANSPORTS MICHEL GRECO, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R. C. Luxembourg B 38.255.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

TRANSPORTS MICHEL GRECO S.A.

Signature

(032206.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**LES SENS DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.  
R. C. Diekirch B 5.994.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901490.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

---

**LES SENS DU VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.  
R. C. Diekirch B 5.994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(901491.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

---

**LOCINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.220.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(032682.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**GOLD CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.403.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour GOLD CENTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(032157.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

---

**ALPIMO NORD-SUD S.A., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE,  
Société Anonyme,  
(anc. IMMOBILIERE SCHOLTES-VOSSSEN S.A.).**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château.  
R. C. Diekirch B 5.010.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme IMMOBILIERE SCHOLTES-VOSSSEN S.A., L-6314 Beaufort, 23, rue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Diekirch sous le numéro B 5.010, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C page 4.040 de 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant à B-5377 Bonsin, 1A, rue de Borlon, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Bormann, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Auguste, administrateur de sociétés, demeurant à B-Koelberg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions et modification afférente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

2.- Changement de la dénomination sociale et modification afférente du premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Transfert du siège social et modification du deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

4.- Extension de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

5.- Acceptation de la démission des administrateurs et décharge à leur accorder.

6.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.

7.- Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer deux administrateurs-délégués, avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle en toutes circonstances.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions. En conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à cent trente-six mille trois cent cinquante (136.350,-) euros, représentés par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société. En conséquence le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALPIMO NORD-SUD S.A., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Beaufort à L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château, 2, rue Hannelanst.

En conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Wiltz.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social. En conséquence, l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet:

- l'acquisition, la détention, la vente et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que la promotion immobilière,
- l'import et l'export de machines,
- la consultance.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'ensemble des administrateurs et leur donne décharge pour leur mission jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée nomme comme administrateurs:

Monsieur Jacques Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant à B-5377 Bonsin, 1a, rue de Borlon,

Monsieur Jean-Marie Auguste, administrateur de sociétés, demeurant à B-1061 Koekelberg, 30/5, boulevard Alain Mettwie,

Monsieur Jacques Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à F-06610 La Gaude, 3, Les Tenchurades.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.



*Septième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer administrateurs-délégués, Messieurs Jacques Mathieu et Jean-Marie Auguste, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: J. Mathieu, M. Bormann, J.-M. Auguste, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 25 mars 2004, vol. 427, fol. 24, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2004.

U. Tholl.

(901534.3/232/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

---

**ALPIMO NORD-SUD S.A., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château.  
R. C. Diekirch B 5.010.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 19 mars 2004, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901536.3/232/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

---

**ALPIMO NORD-SUD S.A., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château.  
R. C. Diekirch B 5.010.

Aujourd'hui, le 20 mars 2004,

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme ALPIMO NORD-SUD S.A., ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION IMMOBILIERE, savoir:

Monsieur Jacques Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant à B-5377 Bonsin, 1a, rue de Borlon,

Monsieur Jean-Marie Auguste, administrateur de sociétés, demeurant à B-1061 Koekelberg, 30/5, boulevard Alain Mettwie,

Monsieur Jacques Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à F-06610 La Gaude, 3, Les Tenchurades.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateurs-délégués, Messieurs Jacques Mathieu et Jean-Marie Auguste, préqualifiés, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Fait à Nice, le 20 mars 2004.

Signé: J. Mathieu, J.-M. Auguste, J. Bernard.

Enregistré à Diekirch le 15 avril 2004, DSO-AP00077. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2004.

U. Tholl.

(901535.2/232/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

---

**ALPATRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert.  
R. C. Luxembourg B 34.565.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032408.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**OAXACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 84.632.

In the year two thousand four, on the second of April.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PIM WAREHOUSE INC., a company existing under the law of Delaware, United States of America, having its registered office in New Jersey, United States of America,  
here represented by Jérôme Cardi, lawyer, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Münsbach, by virtue of a proxy established on March 22, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of OAXACA, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84.632, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Reginald Neuman, a Luxembourg Notary, of November 16, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 431 of March 18, 2002 (hereafter «the Company»).

II. The Company's share capital is set at sixty-five thousand eight hundred Euros (EUR 65,800.-) represented by one thousand three hundred sixteen (1,316) shares of fifty Euros (EUR 50.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital of one hundred thirty-four thousand two hundred Euros (EUR 134,200.-) to raise it from its current amount of sixty-five thousand eight hundred Euros (EUR 65,800.-) to two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) by issuance of two thousand six hundred eighty-four (2,684) new shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and obligation as the presently issued shares.

*Subscription - Payment*

PIM WAREHOUSE INC., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all two thousand six hundred eighty-four (2,684) new shares and pay them fully up in the amount of one hundred thirty-four thousand two hundred Euros (EUR 134,200.-) by contribution in cash.

Proof of the existence of such contribution has been given to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's bylaws to give it the following content:

«**Art. 6.** The company's capital is set at EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) represented by 4,000 (four thousand) shares with a par value of EUR 50.- (fifty Euros) each, fully paid-up and subscribed. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PIM WAREHOUSE INC., une société constituée sous les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Jérôme Cardi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Münsbach, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de OAXACA, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84.632, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire à Luxembourg, en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 431 du 18 mars 2002, (ci après «la Société»).

II. Le capital social de cette Société est fixé à soixante-cinq mille huit cent euros (EUR 65.800,-) divisé en mille trois cent seize (1.316) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-quatre mille deux cents euros (EUR 134.200,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq mille huit cent euros (EUR 65.800,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par émission, en contrepartie d'un apport en numéraire, de deux mille six cent quatre-vingt-quatre (2.684) parts sociales nouvelles de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

PIM WAREHOUSE INC., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux deux mille six cent quatre-vingt-quatre (2.684) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de cent trente quatre mille deux cents euros (EUR 134.200,-) par apport en numéraire.

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

IV. Suite à l'augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, intégralement libérées et souscrites. Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. Cardi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 83, case 12. – Reçu 1.342 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

J. Elvinger.

(031925.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**OAXACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 84.632.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031927.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.022.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue à Luxembourg au siège social de la société, le 15 mars 2004 à 9.00 heures*

L'Assemblée s'ouvre à 9.00 heures et est présidée par M. Vincent Gruselle, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Bertil Hult, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne M. Bruno Frèrejean comme secrétaire et M. Stephan Karlstedt comme scrutateur.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservées avec le Procès-Verbal de l'Assemblée. Sur les 1.000 actions émises, 1.000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'Agenda:

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 ainsi que du rapport du Réviseur d'entreprises y relatif et l'allocation ci-après du bénéfice net de l'exercice 2003,

2. Décharge des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises,

3. Approbation de la démission de M. Bertil Hult, M. Göran Nordström et M. Michael Hughes, élection de M. Staffan Knafve, M. Bruno Frèrejean et M. Vincent Gruselle en qualité d'Administrateur et réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an,

4. Réélection du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée prend alors connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises relatif aux comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et examine lesdits comptes annuels.

Après délibération, le Président soumet les résolutions suivantes à l'Assemblée:

1. Les comptes annuels 2003 de CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., tels que joints au rapport de DELOITTE, sont approuvés. L'allocation ci-après du résultat de l'exercice est approuvée:

Bénéfice de l'exercice .....	6.931,- EUR
Bénéfice reporté .....	6.931,- EUR

2. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 2003.

3. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- Approbation des démissions de M. Bertil Hult, M. Göran Nordström et M. Michael Hughes de leur fonction d'Administrateur,

- Election de M. Staffan Knafve, M. Bruno Frèrejean et M. Vincent Gruselle en qualité de nouvel Administrateur du Conseil d'Administration,

- Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est réélu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer

M. Johan Solbu Braaten

M. Staffan Knafve

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

4. Après délibération, l'Assemblée approuve la réélection de DELOITTE, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 9.30 heures.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03270. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031957.3/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**ART-CADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4701 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 68.222.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 avril 2004.

Signature.

(032617.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**ART-CADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4701 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 68.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 avril 2004.

Signature.

(032622.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**TEREMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R. C. Diekirch B 6.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2004, réf. DSO-AO00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 avril 2004.

Signature.

(901494.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 avril 2004.

---

**DURILLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.521.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(032629.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**DURILLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.521.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(032626.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**EFI EUROFINANCE INVESTMENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(032615.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**EFI EUROFINANCE INVESTMENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(032618.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**EFI EUROFINANCE INVESTMENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 68.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(032607.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**EFI EUROFINANCE INVESTMENTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 68.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(032602.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, Place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 43.569.

*Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 15 mars 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée s'ouvre à 11.00 heures et est présidée par M. Claes-Johan Geijer, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Bertil Hult, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne Mrs Bruno Frèrejean et Danilo Linosa comme scrutateurs et M. Bruno Frèrejean comme secrétaire de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservées avec le Procès-Verbal de l'Assemblée. Sur les 350.000 actions émises, 350.000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'Agenda:

1. Prise en compte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la banque, tenu le 2 février 2004, en relation avec les comptes annuels de la banque pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

2. Prise en compte du rapport du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., au Conseil d'Administration, en relation avec les comptes annuels de la Banque pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

3. Approbation des comptes annuels 2003 de la Banque, y inclus le bilan au 31 décembre 2003 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que l'annexe et le rapport de gestion relatifs à cet exercice.

4. Allocation du bénéfice net de l'exercice - Distribution de dividendes.

5. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises quant à leur future responsabilité en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 2003.

6. Approbation des changements éventuellement intervenus dans la composition du Conseil d'Administration de la Banque.

7. Toute autre décision pouvant valablement être prise par l'Assemblée.

L'Assemblée prend alors connaissance des décisions du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises en relation avec les comptes annuels 2003.

Après délibération, le président soumet à l'Assemblée les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels 2003 de BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., tels que joints au rapport de DELOITTE S.A. sont approuvés.

2. L'allocation du bénéfice net de l'exercice 2003 et la distribution de dividendes reprises ci-après sont approuvées:

	Réserve	Résultats
	Légale	Reportés
	EUR	EUR
Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2003 .....	900.000	6.854.753,-

Bénéfice net de l'exercice 2003 .....		6.965.874,-
Total distribuable: .....		13.820.627,-
Dotation à la réserve légale .....	0,-	0,-
Dividendes à distribuer .....		- 6.960.000,-
Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 .....	900.000,-	6.860.627,-

3. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 2003.

4. Après délibération, l'Assemblée approuve la résolution suivante:

- Approbation de la démission de Monsieur Bertil Hult en tant que membre et président du Conseil d'Administration;
- Approbation de la démission de Monsieur Niels-Eiler Nystroem en tant que membre et président du Conseil d'Administration;
- Election de Madame Karin Forseke comme nouveau membre et président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Bertil Hult;
- Election de Monsieur Matti Kinnunen comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Niels-Eiler Nystroem;

- Réélection des autres membres du Conseil d'Administration pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

Mme Karin Forseke, Président

M. Matti Kinnunen

M. Niels Olsen

M. Anders Ljungh

M. Anders Hultin

M. Claes-Johan Geijer, Administrateur délégué

M. Bruno Frèrejean, Administrateur délégué adjoint

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 11.30 heures.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature / Signatures

Le Président / Les Scrutateurs et le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03253. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031953.3/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**API REALISATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4762 Pétange.

R. C. Luxembourg B 40.909.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032412.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**FLUX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 100.259.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the thirtieth of March.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

CLEARWIRE CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware (U.S.A.), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3720220,

duly represented by Marc Meyers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Washington, D.C. (U.S.A.), on 26 March 2004.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

**Art. 1. Name - Duration.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FLUX EUROPE, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Capital.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each, all fully subscribed and fully paid up.

The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 5. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least five days' prior notice, at the place indicated in the convening notice.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to



have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

**Art. 10. Representation - Authorised signatures.** In dealings with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 12. General meetings of shareholders.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year starts today and ends on 31st December, 2004.

**Art. 14. Financial statements.** Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders; and
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.** In case of winding up the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 17. Application of the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by CLEARWIRE CORPORATION, as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12.500,- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred Euros (1.600,- EUR).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed for an undetermined period of time as manager of the Company:

- Nicolas Kauser, electrical engineer, born in Budapest (Hungary) on 4 March 1940, residing at 2825 96th Avenue NE, Bellevue, WA 98004 (U.S.A.).

2) The address of the registered office is established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

CLEARWIRE CORPORATION, une société constituée sous les lois de l'Etat de Delaware (U.S.A.), ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware (U.S.A.), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3720220, ici représentée par Marc Meyers, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Washington, D.C. (U.S.A.), le 26 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Durée.** Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination FLUX EUROPE, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 5. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 6. Cession de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

**Art. 9. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins cinq jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant devra recevoir un projet explicite des décisions à prendre, et devra voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 12. Assemblées générales des associés.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de plu-

ralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

**Art. 13. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 14. Comptes sociaux.** Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17. Application de la Loi.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par CLEARWIRE CORPORATION, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cent euros (1.600,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- La personne suivante est nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de la Société:  
- Monsieur Nicolas Kauser, ingénieur électrique, né le 4 mars 1940 à Budapest (Hongrie), demeurant à 2825 96th Avenue NE, Bellevue, WA 98004 (U.S.A.).

2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> avril 2004, vol. 896, fol. 51, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2004.

B. Moutrier.

(031933.3/272/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

### **VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 32.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2004.

P. Bettingen.

(032708.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**SAUK CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.602.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(032632.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**HALBI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 68.808.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(032634.2/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**LUX TECHNICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2231 Berchem.  
R. C. Luxembourg B 73.788.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(032470.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**AUTOMOBILES ORIGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3801 Schifflange.  
R. C. Luxembourg B 65.923.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(032413.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**FIENNA S.A., Société Anonyme,  
(anc. INTERNATIONAL DETACHMENT S.A.).**

Siège social: L-8057 Luxembourg, 9, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 83.820.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INTERNATIONAL DETACHMENT S.A., avec siège à Luxembourg, (R.C. n° B 83.820), constituée suivant acte notarié du 11 septembre 2001, publié au Mémorial C n° 222 du 8 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros sont dûment représen-

tées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la raison sociale en FIENNA S.A.
2. Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange.
3. Changement de l'objet social.
4. Modifications afférentes des articles 1<sup>er</sup> et 2 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en FIENNA S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Bertrange.

L'adresse du siège est: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social comme suit:

La société a pour objet l'exportation, la gérance et le commerce pour son propre compte et pour compte de tiers de bateaux à moteurs, de barges, de citernes, de paquebots et autres bateaux de transport, ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui en facilitent la réalisation.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier les articles 1<sup>er</sup> et 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de FIENNA S.A.

Cette société aura son siège à Bertrange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exportation, la gérance et le commerce pour son propre compte et pour compte de tiers de bateaux à moteurs, de barges, de citernes, de paquebots et autres bateaux de transport, ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui en facilitent la réalisation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Brimeyer, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004, vol. 896, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pétange, le 8 avril 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

*Notaire*

(032167.3/207/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

**AZ PLUS INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4701 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 36.788.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 avril 2004.

*Signature.*

(032656.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**CELINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4940 Bascharage, 211, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.499.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 avril 2004.

Signature.

(032551.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**E.V.T. EUROPEAN VENDORS TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.969.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(032638.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**CHAMPBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 61.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 avril 2004.

Signature.

(032613.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 avril 2004.

H. Hellinckx.

(032713.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**C.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 29, rue Macher.  
R. C. Luxembourg B 77.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 avril 2004.

P. Bettingen.

(032779.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**LUXGAS-HANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5376 Uebersyren.  
R. C. Luxembourg B 43.704.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032471.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**MANUEL SILVA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.266.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032473.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**MD2 MARKETING DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.977.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032475.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**JAMAL INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 73.428.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(032676.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**REALSTAR HEALTHCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 89.260.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signature.

(032719.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**LUXOPLASTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 93.628.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signature.

(032727.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**MONTORGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 57.668.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032477.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---



**NITTLER ALL TOURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 9.478.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032479.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**orgIT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven.  
R. C. Luxembourg B 88.888.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**ETE 96 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Mameranus.  
R. C. Luxembourg B 56.706.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032649.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---

**SHARPWELL TECHNOLOGY, OEM S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte 1896-1985.  
R. C. Luxembourg B 100.261.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the second of April.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

1. Baron Ernest Oswald Von Renteln, company director, with professional address in L-5654 Mondorf-les-Bains,
2. The Company SHARPWELL TECHNOLOGY (HK) LIMITED with registered office of Room 1203, Workingview Commercial Building, 21, Yiu Wa Street, Causeway Bay, Hong Kong,  
here represented by Drs Willy Geullaume, resident at 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte 1896-1985,  
by virtue of a proxy given in Hong Kong, on March 30th, 2004.

Such proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective qualities, have decided to form amongst themselves a Limited Company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited company (Aktiengesellschaft) under the name of SHARPWELL TECHNOLOGY, OEM S.A.

The registered office is established in Mondorf-les-Bains. It may be transferred to any other place of the City by a resolution of the Board of Directors and in any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the company is, as well in Luxembourg as abroad, import, export and wholesale from products and various articles (especially in silicone and plastic) excepted military equipment. The purposes for which the company is formed are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests. In particular, the company particularly use its funds for the establishment, the

management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origins, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of investment, subscription, underwriting of option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees. The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital of the company is set at 50,000.- (fifty thousand Euros), divided into five hundred (500) shares of stock having a par value of one hundred Euros (100.-) each.

**Art. 4.** The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single share or two or more shares. The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 5.** A board of Directors composed of at least three members, who need not to be shareholders, shall manage the company. The directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible, they may be removed at any time. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 6.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors which may be given by letter, telegram, telefax or telex, being permitted. In case of urgency, directors may vote by letter, telegram, telefax or telex. Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers, they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting. The company is bound by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the managing-director.

**Art. 7.** One or more auditors, who need not be shareholders, shall supervise the company; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Mondorf-les-Bains at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of May at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the Law of August 10, 1915, as amended, the board of directors is authorised to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory Dispositions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription and Payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. Baron Ernestus Oswald Von Renteln, aforementioned, two hundred and fifty shares . . . . .	250
2. The Company SHARPEWELL TECHNOLOGY (HK) LIMITED, aforementioned, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares . . . . .	<u>500</u>

All these shares have been paid up to the extent of one hundred percent in cash, so that the sum of fifty thousand (50,000.-) Euros is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand five hundred (2,500.-) Euros.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Baron Ernestus Oswald Von Renteln, Company Director, with professional address in Mondorf-les-Bains,
  - b) Mr Willy Emile Geullaume, Company Director, residing in L-Mondorf-les-Bains,
  - c) The company SHARPWELL TECHNOLOGY (HK) LIMITED aforementioned with registered office in Hong Kong.
- 3) The following is appointed Auditor:  
FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.
- 5) The company shall have its registered office in L-5654 Mondorf-les-Bains, 11, avenue G.-D. Charlotte 1896-1985.
- 6) Baron Ernestus Oswald Von Renteln is appointed as managing-director, according to Article 60 of the Law on Commercial Companies. He has authority to engage the company with his sole signature. For all engagements of the company, proxy to be given to third parties, the signature of Baron Ernestus Oswald Von Renteln is also required.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document, the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German Text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundvier, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1. Herr Baron Ernestus Oswald Von Renteln, Geschäftsdirektor, mit berufsmässigem Wohnsitz in L-5654 Bad-Mondorf.
2. Die Gesellschaft SHARPWELL TECHNOLOGY (HK) LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Hongkong, Room 1203, Workingview Commercial Building, 21, Yiu Wa Street, Causeway Bay, hier vertreten durch Herr Willy Geullaume, Geschäftsführer mit Wohnsitz in 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte 1896-1985, L-5654 Mondorf-les-Bains, gemäss einer Vollmacht ausgestellt in Hongkong am 30. März 2004.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegewärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten, handelnd wie erwähnt, beschliessen unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SHARPWELL TECHNOLOGY, OEM S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Bad-Mondorf. Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Stadt Bad-Mondorf verlegt werden und durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist sowohl in Luxemburg wie auch im Ausland die Ein- und Ausfuhr sowie der Großhandel von Produkten und Nebenprodukten (besonders in Silikon und Plastik), außer militärischen Ausrüstungen. Gesellschaftszweck sind auch alle direkt oder indirekt mit der Beteiligung, gleich in welcher Form, an jeglichen Unternehmen verbundenen Geschäfte. Diese können die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen beinhalten.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus allen Titeln und Patenten jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel und Patente durch Übertragung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art erstehen, sie durch Kauf, Abtretung, Austausch oder auf sonst eine Weise

verwerten oder veräußern, den Gesellschaften, an denen sie Interesse hat, sämtliche Hilfen, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, welche notwendig sind zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt 50.000,- (fünfzigtausend Euro) eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,-) Euro, je Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind entweder Inhaber- oder Namensaktien, je nach Belieben des Aktionärs.

Es können Zertifikate über eine oder mehrere Aktien der Gesellschaft ausgegeben werden, je nach Belieben des Aktionärs.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. April 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zurückkaufen.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder nicht Aktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich; sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telekopie erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen, diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

**Art. 9.** Die jährliche Generalversammlung findet am dritten Donnerstag des Monats Mai um elf Uhr in Bad-Mondorf am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 10.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 12.** Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interim dividenden auszuzahlen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden Ihre Anwendung überall wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2005.

*Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Herr Baron Ernestus Oswald Von Renteln, vorgenannt, zweihundertfünfzig Aktien . . . . .	250
2. SHARPWELL TECHNOLOGY (HK) LIMITED, vorgenannt, zweihundertfünfzig Aktien . . . . .	250
Total: Fünfhundert Aktien . . . . .	500

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von fünfzigtausend (50.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgesellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendfünfhundert (2.500,-) Euro.

*Gründungsversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgenannt, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außergewöhnlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
2. Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
  - a) Herr Baron Ernestus Oswald Von Renteln, Geschäftsführer, mit berufsmäßig wohnhaft in Bad-Mondorf,
  - b) Herr Willy Emile Geullaume, Geschäftsführer mit Wohnsitz in Bad-Mondorf,
  - c) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHARPWELL TECHNOLOGY (HK) LIMITED, vorgenannt mit Sitz in Hongkong.
3. Es wird zum Kommissar ernannt:  
FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.
4. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.
5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5654 Bad-Mondorf, 11, avenue G.-D. Charlotte 1896-1985.
6. Herr Baron Ernestus Oswald Von Renteln ist als Geschäftsführer genannt. Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten. Die Unterschrift von Herr Von Renteln ist immer nötig, auch im Fall einer Vollmacht an eine Drittperson.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Satzung in Englisch auf Verlangen der Komparenten abgefasst wurde, gefolgt von einer deutscher Fassung. Auf Verlangen derselben Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung bindend ist.

Und nach Vorlesung an die erschienenen Parteien, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Baron E. O. Von Renteln, W. Geullaume, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2004, vol. 896, fol. 61, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Esch an der Alzette, den 20. April 2004.

B. Moutrier.

(032011.3/272/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

**ROMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert.

R. C. Luxembourg B 27.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032490.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**WHITE LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 100.265.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2003, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire sous-signé en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 9 décembre 2003.

2.- La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2003, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire sous-signé en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 9 décembre 2003.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WHITE LINE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire. La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juillet, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, trois cent dix-neuf actions . . . . .	319
2) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

1) Madame Nathalie Carbotti Prieur, employée privée, née à Trèves (Allemagne) le 8 avril 1967, demeurant à L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob;

2) Madame Gaby Trierweiler, employée privée, née à Luxembourg le 7 août 1951, demeurant à L-3352 Leudelange, 57, rue d'Eich;

3) Monsieur Domenico Scarfo, consultant, né à Celle di Bulgheria (Italie) le 12 avril 1956, demeurant à CH-6900 Lugano, 1, Riva Albertoli.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

*Troisième résolution*

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rocha Melanda, G. Trierweiler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 avril 2004, vol. 429, fol. 42, case 8. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société de sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 avril 2004.

A. Weber.

(032238.3/236/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

---

**NORMALUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 39.477.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(032677.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

---